



TRESORERIE

adresse de correspondance  
Avenue des Arts 30  
1040 BRUXELLES

**Paiements**  
*Traitements et Pensions*

**Note aux Ordonnateurs**

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

**Indemnité de rupture contractuels (ajout)**

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Voici un ajout aux notes au sujet de l'indemnité de rupture pour contractuels datant des 12 avril et 8 août 2005.

Lors de chaque demande concernant le calcul d'une indemnité de rupture, il y a lieu de communiquer l'information suivante:

► Pour les agents prestant à temps partiel (ex. : semaine volontaire de 4 jours, pause carrière partielle ...), il est obligatoire de **toujours mentionner si le calcul de l'indemnité de rupture doit s'effectuer sur base de prestations complètes ou sur base de prestations réduites.**

Ceci doit également être mentionné pour les agents n'ayant pas un contrat à temps plein.

► Il est également impératif de toujours signaler **si l'agent concerné a droit à l'allocation de compétence**, étant donné que l'allocation de compétence est prise en compte lors du calcul de l'indemnité de rupture.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

**Service**  
Paiements: Traitements et Pensions

.be

Annick GUEDENS  
Premier attaché des finances  
Tél.02 233 74 15 – fax 02 233 70 77  
E-mail: annick.guedens@minfin.fed.be

Nous vous prions, à nouveau, instamment de **toujours** envoyer votre demande relative au calcul de l'indemnité de rupture à **TOUTES les personnes ci-dessous mentionnées** (vous éviterez ainsi de ne pas recevoir de réponse en cas d'absence):

- Eddy De Prée ([eddy.depree@minfin.fed.be](mailto:eddy.depree@minfin.fed.be))
- Didier De Mesmaeker ([didier.demesmaeker@minfin.fed.be](mailto:didier.demesmaeker@minfin.fed.be))
- Ingrid Maeyens ([ingrid.maeyens@minfin.fed.be](mailto:ingrid.maeyens@minfin.fed.be))

Il est également important de toujours communiquer vos coordonnées (afin que nous puissions vous contacter le cas échéant):

- SPF, SPP ou institution
- la personne de contact
- le numéro de téléphone, le numéro de fax et l'adresse e-mail de la personne de contact.

Salutations amicales

Wilfried Van Herzeele  
Administrateur Paiements